

Formation

## Neuf engagements sont pris pour la qualité de vie des stagiaires paramédicaux

Publié le 10/04/18 - 17h50 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA

Tandis que le Gouvernement a présenté le 3 avril dernier une quinzaine de mesures pour le bien-être des étudiants en santé (lire notre [article](#)), une [charte](#) pour la qualité de vie au travail des stagiaires paramédicaux est aujourd'hui diffusée. L'initiative prise entre les associations professionnelles et étudiantes\* vise à consolider certaines avancées observées en matière d'encadrement des stagiaires et à améliorer quelques points de vigilance qui demeurent. Elle se traduit en neuf engagements et sera diffusée à partir d'avril dans les établissements de santé.

# LES 9 ENGAGEMENTS POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNEST.

1

### L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

### L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

### LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
  - Un **espace décent** pour ce stagiaire et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
  - Des **conditions de restauration** nécessaires à sa santé pour travailler.
  - Des **accès** aux permis de accéder au lieu de stage.
  - Un **accès individuel aux toilettes** utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter le respect des normes dans le respect des protocoles, recommandations et règles relatives au dossier de soins infirmiers.
  - Un **espace de travail adapté** permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
  - Lorsque cela est possible, un **accès au parking** de l'établissement dans les meilleures conditions que les professionnels.
  - Un **dépositaire de protection du travail** au lieu de stage et qui est prévu par l'association professionnelle de soins.

4

### LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendus.

5

### LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le **parcours de stage**, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

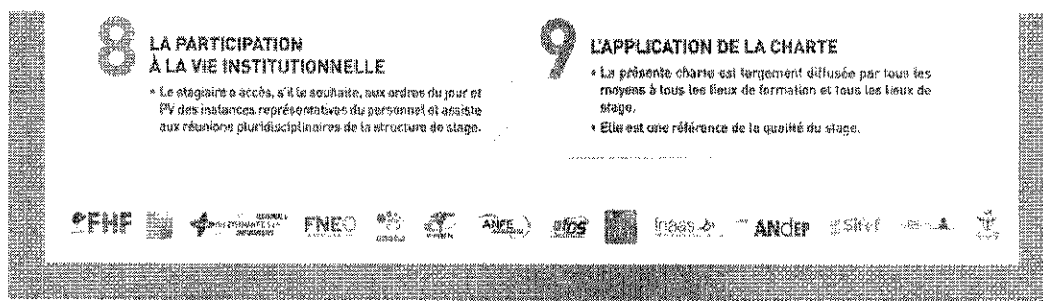
### L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans toute forme d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

### LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un **temps dédié** est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La **structure de stage** fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.



Le charte sera diffusée dans les établissements de santé à compter d'avril.

Une prochaine étape, informe la FHF dans un communiqué, aura lieu à l'automne avec l'annonce des résultats de deux enquêtes : l'une concerne la perception par les stagiaires des formations dites au lit des patients et l'autre aborde l'évaluation des politiques de stages par les employeurs.

Pia Hémerly  
- [Twitter](#)

\* La FHF, Unicancer, la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers (Fnesi), la Fédération nationale des étudiants en orthophonie (Fneo), l'Union nationale des étudiants en ergothérapie (Unae), la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (Fnek), l'Association nationale française des ergothérapeutes (Anfe), l'Association française des directeurs de soins (AFDS), l'Association nationale des puéricultrices(teurs) diplômé(e)s d'État (ANPDE), la Fédération nationale des associations d'aides-soignants (Fnaas), l'Association nationale des directeurs d'écoles paramédicales (Andep), le Syndicat des instituts de formation en ergothérapie français (Sifef), l'Association pour le développement des ressources humaines dans les établissements sanitaires et sociaux (Adrhess).

## Liens et documents associés

- [La charte et ses neuf engagements](#)

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.